

PROJET PEDAGOGIQUE AIDE-SOIGNANT 2024 - 2025

SOMMAIRE

I- ORIENTATIONS DE LA FORMATION	2
• Le projet pédagogique est formalisé et son orientation se décline en deux axes majeurs → La professionnalisation de la formation → La pédagogie de la réussite par l'individualisation des parcours de formation	
• Le développement de l'ingénierie pédagogique à partir des orientations du projet pédagogique → L'hybridation de l'ingénierie pédagogique → Le raisonnement clinique → La simulation pleine échelle → La politique de stage	
• La traduction de la mise en œuvre du projet pédagogique	
II- PRESENTATION DE L'EQUIPE	6
III- FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE	7
• La conception générale de la formation et choix pédagogiques	
• Les principes pédagogiques	
• La finalité de la formation	
• Le code de déontologie du C.S.F. et Comité d'éthique	
IV- DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE	11
• La construction pédagogique pour l'acquisition des compétences	
• La politique de stage	
• L'alternance intégrative	
V- EVALUATION DU PROJET ET CONCLUSION	14
VI - TEXTES REGLEMENTAIRES	15
• Le fonctionnement des instituts de formation	
• L'exercice de la profession	
• L'ouvrage de référence	
ANNEXES	16

I - ORIENTATIONS DE LA FORMATION

LE PROJET PEDAGOGIQUE EST FORMALISE ET SON ORIENTATION SE DECLINE EN DEUX AXES MAJEURS

C'est le produit d'une réflexion de toute l'équipe pédagogique. Il s'appuie sur les orientations stratégiques du projet de l'Institut du Chalonnais et le projet managérial et répond à la réglementation en vigueur dans sa forme et son contenu.

Ce document sert de référence et permet aux élèves, aux structures d'accueil, aux intervenants extérieurs et aux tutelles de prendre connaissance des dispositifs de formation proposés.

Il a pour vocation d'accompagner l'élève dans son parcours de formation de façon personnalisée et de prévenir, autant que faire se peut, les interruptions de formation ou les abandons.

Il porte les missions de l'IFAS, fait vivre les valeurs et principes pédagogiques et fait état des ressources et de l'organisation pédagogique. Il valorise les liens entre tous les acteurs dans un souci de cohérence. Il prend en compte les évolutions législatives, professionnelles, technologiques et sociales.

Il incombe donc à l'équipe pédagogique de former des professionnels compétents, polyvalents et répondant aux évolutions de santé. Il est réactualisé annuellement.

Notre projet porte sur la finalité de la formation qui est l'obtention du diplôme d'Etat aide-soignant. Il comprend l'orientation de la formation selon deux axes majeurs : la professionnalisation et la pédagogie de la réussite. La construction des dispositifs d'apprentissages vise à répondre aux compétences attendues en fin de formation.

→ La professionnalisation de la formation

La professionnalisation est appréhendée selon la conception de Wittorski (2008) :

- La professionnalisation-profession qui conduit les élèves aides-soignants à exercer la profession d'aide-soignant grâce à la construction d'une identité professionnelle portée par des valeurs et des règles déontologiques ;
- La professionnalisation formation qui prépare les élèves à l'exercice de leur activité soignante par l'acquisition de savoirs et de compétences ;
- La professionnalisation-efficacité du travail qui prépare les élèves à faire face aux multiples demandes du milieu du travail dans le contexte évolutif des besoins de santé et à acquérir un haut niveau de compétence dès le début de l'exercice professionnel.

→ La pédagogie de la réussite par l'individualisation des parcours de formation

Notre pédagogie de la réussite est basée sur le principe d'éducabilité au sens où tous les êtres peuvent apprendre. Notre conception de la formation repose donc sur le principe d'éducabilité de l'élève. La pratique réflexive et le questionnement méta cognitif vont lui permettre d'apprendre à apprendre. Les allers et retours inductifs et déductifs entre la pratique et la théorie constituent le socle de cet apprentissage. Ils permettent à l'élève de réfléchir sur sa façon d'apprendre, c'est-à-dire sur la manière dont il mobilise ses processus cognitifs.

En tant que pédagogues nous devons veiller à ne pas reproduire des situations d'échec, pour cela, nous utilisons des méthodes d'évaluations variées pour donner à chacun les moyens de réussir. Notre pédagogie développe l'acquisition progressive des compétences au rythme de l'élève et se centre, autant que possible, sur l'apprenant adulte, selon une temporalité qui lui est personnelle. Elle nécessite, par ailleurs, d'articuler un dispositif de formation en alternance basé sur un principe d'interaction entre des situations didactiques de formation et des situations de l'exercice professionnel.

A partir de ces situations l'élève construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs, savoirs faire, attitudes et comportements. L'apprenant est considéré comme un praticien réflexif, responsable et autonome, capable d'analyser des situations de soins et prendre les décisions en lien avec son niveau de formation.

Les principes pédagogiques sont fondés sur l'acquisition des onze compétences à partir des savoirs et savoirs faire du métier aide-soignant et structurés autour des trois paliers d'apprentissage : *Comprendre, agir et transférer* (Le Boterf 2009). Le principe pédagogique qui guide ce référentiel est d'employer les situations professionnelles et la réflexivité comme un mode d'apprentissage par l'action et par la réflexion sur l'action. La réflexivité a comme finalité dans une démarche inductive d'amener l'élève à s'approprier les savoirs professionnels et à faire des liens entre la pratique et la théorie.

L'orientation de la formation se décline à travers les projets, d'institut, pédagogique, managérial, et les activités pédagogiques qui en découlent, référencées en normes Qualité.

LE DEVELOPPEMENT DE L'INGENIERIE PEDAGOGIQUE A PARTIR DES ORIENTATIONS DU PROJET PEDAGOGIQUE

Notre ingénierie pédagogique est le fruit d'une réflexion d'équipe et elle est en cohérence avec les orientations de la formation.

→ L'hybridation de l'ingénierie pédagogique

Le contexte Covid du printemps 2020 a nécessité une réorganisation de nos activités pédagogiques par l'emploi de plateformes d'enseignement et d'évaluation à distance. Ce choix imposé par le contexte sanitaire a accéléré le développement et la généralisation du numérique dans l'ingénierie de formation et il s'inscrit désormais dans les orientations du projet stratégique de l'IFAS. D'autre part, l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant précise que 70% de l'enseignement théorique peut-être réalisé à distance. Enfin, l'obligation d'organiser au moins deux rentrées par an (cf référentiel du 10 juin 2021) nécessite d'avoir recours à l'hybridation.

Toutefois notre ingénierie ne s'articule pas à partir des possibilités techniques du numérique ; ce dernier est considéré comme un objet, un artefact qui va servir de support à l'activité pédagogique. L'emploi du numérique dans la formation est une médiation à l'apprentissage et à l'accompagnement qui concoure à la pédagogie de la réussite et à la professionnalisation de l'élève.

Les potentialités offertes par le numérique sont de favoriser l'autonomie de l'élève dans ses apprentissages et l'individualisation de son parcours de formation selon sa propre temporalité. Ainsi le développement de classes inversées, la mise en ligne de cours filmés, de capsules vidéos, le travail collaboratif à distance, le développement des FAQ sur Smartphone sont autant de possibilités de répondre à l'individualisation du parcours de l'élève que d'offrir une palette diversifiées d'outils pédagogiques favorisant la réussite chez l'élève.

→ Le raisonnement clinique

Nous avons fait le choix de développer plus particulièrement dans cette logique de professionnalisation le raisonnement clinique partagé selon le modèle clinique tri-focal développé par Psiuk (2012). C'est la pierre angulaire de notre projet pédagogique qui se décline sur l'ensemble du cursus de formation. Ce modèle consiste à raisonner sur un mode hypothéticodéductif qui vise la maîtrise des niveaux de jugement clinique.

L'apprentissage de la compétence en raisonnement clinique est articulé selon une logique d'interaction entre des situations de formation didactiques mobilisées dans les modules (simulation, situations emblématiques) et les situations de l'exercice professionnel rencontrées en stage.

→ La simulation pleine échelle

La simulation en santé est une méthode pédagogique qui permet de répondre à certaines exigences du référentiel de compétences aide-soignant et s'inscrit dans le courant pédagogique socioconstructiviste basé sur un apprentissage par « situations problèmes »

Elle permet d'aborder dans un cadre expérimental, sécurisé, des classes de situations de soins dans lesquelles l'apprenant doit résoudre les problèmes ou prendre des décisions pour se préparer à répondre à ce type de situation en travail réel. En effet, le contexte médico-économique des structures sanitaires et

sociales conditionne une nouvelle approche de la formation en termes d'attente des employeurs. L'objectif est de de préparer les élèves à faire face aux multiples demandes du milieu du travail afin d'acquérir un haut niveau de compétence exigé dès le début de l'exercice professionnel. La simulation comme stratégie pédagogique apparaît comme un moyen de professionnaliser la formation.

→ La politique de stage

L'IFAS s'est doté d'une politique de stage à la faveur de la professionnalisation des élèves. Il s'agit de préparer les élèves à la spécificité de l'exercice professionnel. Tout d'abord, le séquençage des stages offre l'opportunité à tous les élèves de réaliser des stages dans des services aux prises en charges prévalentes : chirurgie, médecine, ambulatoire, et ce, tout en répondant aux exigences de formation du référentiel (un stage obligatoire auprès des personnes âgées et un stage auprès de patients porteurs d'un handicap physique et/ou psychique).

Les stages sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales de Chalon-sur-Saône, dans un périmètre de 50 km. L'IFSI/IFAS dispose de 150 terrains de stages représentant 60 structures.

La qualification et l'agrément des terrains de stages sont soumis à une charte d'encadrement co-signée entre les établissements receveurs et l'IFAS, au livret d'accueil réalisé par les services et aux conventions de stages signées entre l'IFAS, l'établissement et l'élève.

Depuis 2022, l'IFAS s'est engagé dans une politique de professionnalisation de la formation aide-soignante et offre la possibilité aux établissements de santé et médico sociaux de proposer un stage pré-professionnel en fin de formation aux élèves, en vue d'un recrutement dans leur établissement.

LA TRADUCTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Notre projet pédagogique, centré sur la professionnalisation et la pédagogie de la réussite, nécessite d'individualiser nos parcours de formation par la prise en compte de la progression individuelle de chaque élève.

Pour ce faire, nous utilisons des méthodes pédagogiques et d'évaluation diversifiées qui donnent à chaque élève les moyens de réussir. Selon Mérieu (2010), « *Différencier la pédagogie, c'est donner à chacun les moyens de s'approprier les savoirs en respectant ses besoins spécifiques et en l'accompagnant du mieux dans sa démarche d'apprentissage* ».

Ainsi une réflexion pédagogique sur l'évaluation a conduit à la mise en place d'évaluations formatives systématiques avant chaque évaluation théorique.

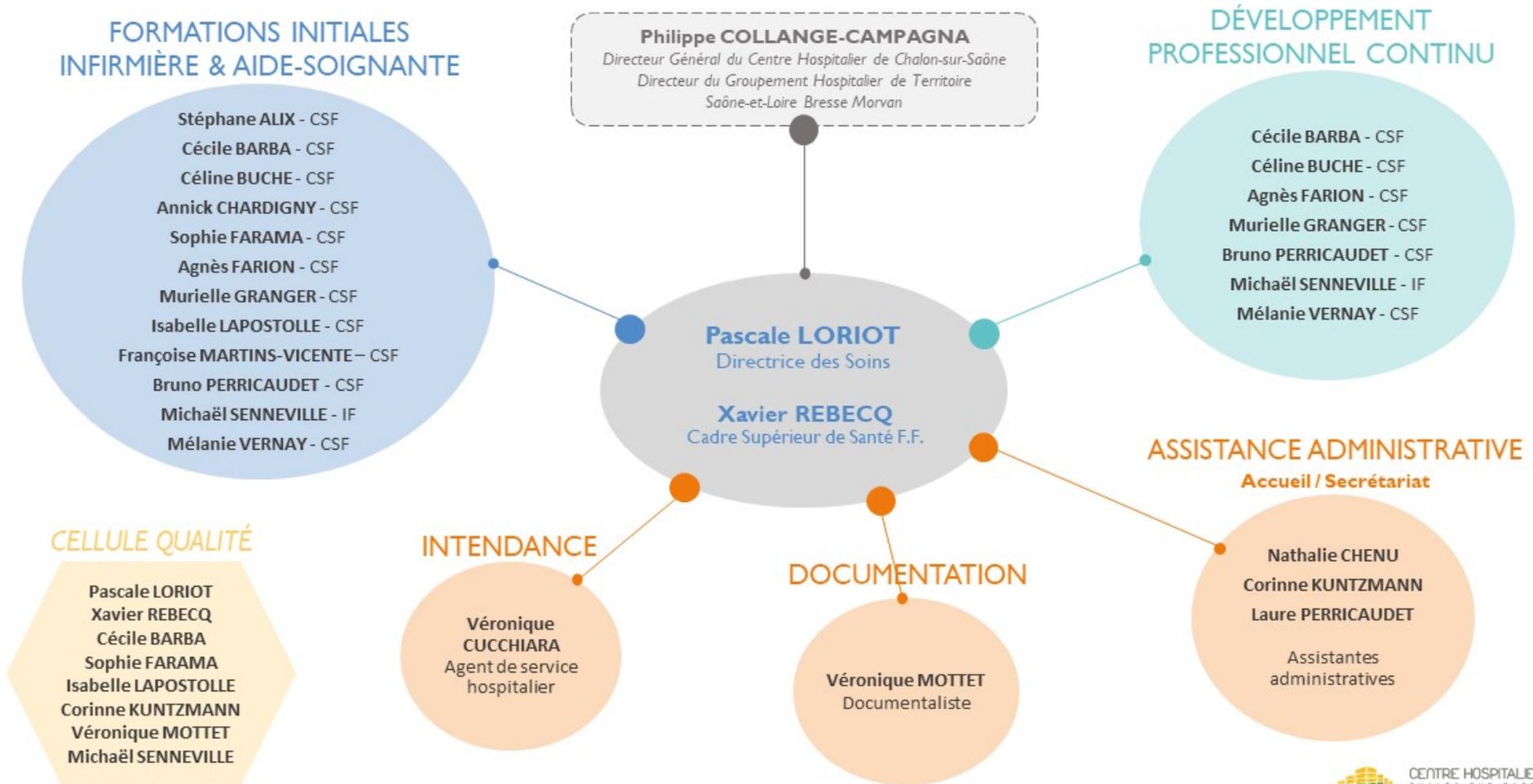
D'autre part, chaque évaluation théorique bénéficie d'une correction afin de permettre à l'élève de s'auto-évaluer.

Un accompagnement personnalisé est également proposé à chaque élève ne validant pas son module afin qu'il puisse visualiser ses erreurs et réajuster lors de la 2^{ème} session.

Les élèves bénéficient, par ailleurs, d'un suivi pédagogique individualisé sur des temps institutionnels. Ce suivi pédagogique est réalisé par le formateur référent de l'élève. Ce choix managérial apporte un réel suivi des acquisitions de compétences des élèves et permet, si nécessaire, d'individualiser le parcours de formation (changement de stage, aide à la construction du projet professionnel de l'élève).

II - PRESENTATION DE L'EQUIPE

Organigramme IFSI-IFAS du Chalonnais 2024/2025



III - FONDEMENTS DU PROJET PEDAGOGIQUE

LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION ET CHOIX PEDAGOGIQUES

❖ **Des valeurs partagées sous-tendent le projet pédagogique :**

Des valeurs Humanistes du respect de soi et des autres : du respect de la personne, de son unicité, de sa dignité et de ses valeurs.

Des valeurs éthiques qui engagent ce que nous faisons de manière très concrète et qui posent le bienfondé de nos actions.

❖ **La charte de l'équipe pédagogique est établie à partir des valeurs partagées :**

1. L'apprentissage ne se décrète pas et rien ne permet de l'imposer à quiconque.
2. L'apprentissage s'effectue pour chacun, à sa propre initiative et requiert de lui le courage de tout commencement.
3. Chacun apprend avec la stratégie qui lui est propre, qui n'est pas figée. Chacun peut la modifier et l'enrichir avec son expérience.
4. Apprendre est chose difficile, il est de notre responsabilité de fournir à chacun un appui pour l'aider.
5. L'erreur est un fait à analyser et son analyse permet à l'étudiant d'apprendre.
6. En tant que pédagogue nous devons veiller à ne pas reproduire des situations d'échec en utilisant des méthodes d'évaluations variées pour donner à chacun les moyens de réussir : nous l'appelons la « pédagogie de la réussite ».
7. Il est impossible de séparer méthode et contenu car il y a une interaction entre le contenu et la manière d'apprendre, nous devons donner à percevoir l'utilité de ce que l'on apprend.
8. Il est impossible de séparer la dimension cognitive de la dimension affective car apprendre suppose un travail sur l'image de soi et un remaniement affectif.
9. Chaque formateur est tenu d'adopter la juste distance relationnelle.
10. Sous la responsabilité de la directrice des soins et du cadre supérieur de santé, le développement des compétences collectives de l'équipe pédagogique est un principe fondateur.

LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Une pédagogie :

- Qui développe l'acquisition progressive des compétences,
- Centrée sur la personne, l'apprenant adulte,
- Ancrée dans l'alternance : dispositif de formation basé sur un principe d'interaction entre des situations de formation et des situations de l'exercice professionnel,
- Basée sur le principe d'éducabilité : L'éducabilité est d'abord le principe logique de toute activité pédagogique : tous les êtres peuvent apprendre,
- Appuyée sur les fondements de la pratique aide-soignante, caractérisée par les attentions portées à chaque patient, significatives du « prendre soin ».

LA FINALITE DE LA FORMATION

La professionnalisation du parcours de l'élève : L'affirmation du positionnement professionnel de chacun des élèves résulte d'une réflexion personnelle et professionnelle. Il concourt au développement de l'identité professionnelle et à l'épanouissement personnel de l'élève. L'élève acquiert progressivement les savoirs et savoir-faire, les attitudes et les comportements professionnels, pour construire les éléments des compétences attendues.

Le développement des ressources de l'élève en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. L'élève établit son portefeuille de connaissances et de compétences. Il prépare son projet professionnel.

L'apprentissage de la posture professionnelle. L'élève apprend à donner du sens à ses ressentis et ses émotions. Il acquiert de la confiance en soi et agit avec assurance tout en exerçant son esprit critique et sa capacité de questionnement.

L'autonomisation de l'élève : L'élève aide-soignant devient un praticien autonome, responsable et réflexif, capable d'analyser toute situation de santé, d'alerter et de prendre des décisions dans le cadre de son champ de compétences.

Le développement de la réflexion éthique de l'élève dans le respect **des valeurs** de la profession d'aide-soignant. L'élève aide-soignant identifie ses propres valeurs, s'interroge sur son propre système de valeurs, reconnaît celui des autres, repère et intègre les valeurs de la profession. L'élève aide-soignant

analyse et adapte sa pratique professionnelle à travers les valeurs partagées par la profession au regard de la réglementation, de la déontologie, de l'éthique, et de l'évolution des sciences et techniques.

L'adaptabilité de l'élève à des situations professionnelles variées : l'élève exercé au raisonnement clinique acquiert un sens critique lui permettant d'intégrer rapidement de nouvelles connaissances.

Pour se faire, les composantes de la compétence sont explorées dans différents champs :

Le champ cognitif : l'élève, à partir de situations professionnelles emblématiques exposées à l'institut ou de situations observées en stage, exprime ses représentations ainsi que les questionnements générés par les situations. L'approche socioconstructiviste permet l'expression du savoir collectif au service du particulier.

Le champ affectif : il implique pour l'élève un travail sur la connaissance de soi, son engagement et son positionnement. Il est accompagné dans cette démarche par les formateurs permanents de l'institut grâce aux dispositifs de suivis pédagogiques individuels et collectifs.

Le champ social : il inscrit l'élève dans son environnement social et permet à partir de ses représentations de construire sa réflexion sur l'impact de la dimension sociale de tout individu dans la société.

Le champ culturel : il implique pour l'élève la mobilisation de ses valeurs personnelles et permet d'établir les liens avec les valeurs de la profession dans le respect des règles professionnelles.

Le champ de la pratique : il concerne l'acquisition progressive par l'élève des habiletés gestuelles en intégrant toutes les dimensions et composantes des compétences visées en intégrant les normes de bonnes pratiques de qualité, sécurité des soins pour la satisfaction des usagers.

LE CODE DE DEONTOLOGIE DU CADRE DE SANTE FORMATEUR ET COMITE D'ETHIQUE (DOC 145 / V.01 du 21/01/2020)

Le projet pédagogique prend appui sur le code de déontologie du formateur de l'IFSI du Chalonnnais.

Il complète la partie III « Les fondements du projet pédagogique », plus particulièrement au regard de la charte de l'équipe pédagogique et des principes pédagogiques.

Principes généraux

Le cadre de santé formateur s'engage à exercer son activité en appliquant les principes généraux de la déontologie et de l'éthique professionnelle : respect de chaque personne, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, bienfaisance, respect de la confidentialité.

Principes en lien avec les étudiants

Le cadre de santé formateur reconnaît chaque étudiant dans sa singularité : culture, histoire de vie, expériences et ses choix.

Il accompagne l'étudiant dans ses apprentissages, avec bienfaisance, en tenant compte de sa progression. Il donne à l'étudiant les moyens nécessaires pour réussir son parcours de formation.

Pour cela il met en place les conditions favorables à l'apprentissage théorique et pratique :

- Incite l'étudiant à analyser ses erreurs pour en faire une force de progression ;
- Évalue l'étudiant de façon impartiale quel que soit son niveau d'apprentissage ;
- Assure un suivi individuel régulier pour conduire l'étudiant vers la professionnalisation ;
- Argumente avec bienveillance le dossier scolaire de l'étudiant au moment des instances.

Principes en lien avec les intervenants extérieurs participant à la formation

Le cadre de santé formateur veille à ce que les contenus soient en accord avec les exigences du référentiel, en lien avec le niveau attendu dans la pratique infirmière.

Dans le cadre de l'alternance, le cadre de santé formateur entretient une bonne collaboration avec les professionnels chargés de l'encadrement des étudiants en stage, dans le respect du principe de non-ingérence. Le cadre de santé formateur est ressource en cas de questionnements relatifs à l'encadrement des étudiants.

Lors des stages, le cadre de santé formateur veille aux bonnes conditions d'accueil et d'encadrement des étudiants dont il a la responsabilité.

Principes en lien avec l'exercice du cadre de santé

Le formateur assure ses missions en s'appuyant sur les valeurs professionnelles : la bienveillance, la justice, la non-discrimination, la non-malfaisance, l'équité, l'égalité, le discernement.

Le cadre de santé formateur formalise et fait vivre le projet pédagogique de l'institut dans toutes les activités pédagogiques.

Il développe ses compétences pédagogiques, actualise ses connaissances professionnelles et analyse sa pratique.

Il s'implique dans la vie de l'institut.

Il s'appuie sur les ressources et compétences collectives de l'équipe pour améliorer sa pratique.

Principes du Comité d'éthique de l'IFSI

Sous la responsabilité de la directrice, les membres de l'équipe pédagogique s'engagent à apporter une réponse singulière à toute situation complexe d'étudiant que la norme, seule, ne permet pas de résoudre.

Chaque situation est abordée en équipe selon le modèle de la grille de délibération éthique ou le modèle d'Hubert Doucet. À l'issue de la séance du Comité d'éthique, une décision est prise collégialement et validée par la directrice.

IV - DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE

L'apprentissage repose sur le principe **d'éducabilité** de l'élève. **La pratique réflexive** et le **questionnement méta cognitif** vont lui permettre d'apprendre à apprendre. Le processus d'apprentissage est un travail dynamique qui se décline en trois temps :

- 1/ Comprendre : se représenter le réel, mentaliser.
- 2/ Agir: expérimenter
- 3/ Transférer : transposer les acquis dans des situations nouvelles

LA CONSTRUCTION PEDAGOGIQUE POUR L'ACQUISITION DES COMPETENCES

Les objectifs de professionnalisation de la formation doivent permettre à l'élève de :

- Confronter ses représentations et découvrir les valeurs professionnelles
- Acquérir des méthodes de travail orientant et structurant la réflexion et permettant le questionnement indispensable à l'implication individuelle dans le parcours de formation
- Se préparer à l'exercice professionnel par l'acquisition des connaissances fondamentales
- Mobiliser le raisonnement clinique
- Identifier les règles d'hygiène et en argumenter l'usage
- Réaliser des activités et des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et aux souhaits des personnes et conformes aux bonnes pratiques
- Développer une démarche réflexive permettant une prise de décision argumentée dans une situation complexe
- Conduire une relation dans un contexte de soins
- Pratiquer les gestes permettant de porter secours
- Intégrer les notions de danger et de risque dans les situations de soins
- Réaliser des transmissions écrites et orales de qualité
- Planifier des soins en tenant compte de la pluriprofessionnalité
- Identifier et mesurer les champs de responsabilité liée à l'exercice professionnel
- Développer des compétences pédagogiques en matière d'encadrement des stagiaires et des professionnels
- Acquérir une posture professionnelle adéquate

LA POLITIQUE DE STAGE

770 heures de stage soit 22 semaines pour un cursus complet de formation.

La formation clinique comporte 4 stages : 3 stages de 5 semaines et le dernier de 7 semaines

Le carnet de bord de l'élève – (Cf. Annexe 2)

Véritable outil partagé du suivi de la progression de l'élève, le carnet de bord complète le portfolio de l'élève.

Le parcours de stage

L'IFSI participe activement à la réflexion sur le développement des parcours de stage avec les établissements recevant les élèves en stage.

L'ALTERNANCE INTEGRATIVE

La formation (1540 heures) est basée sur le principe de l'alternance

- 770 heures de théorie, réparties en modules (10 modules)
- 770 heures de stage clinique.

L'alternance intégrative est :

- Un processus par lequel l'élève construit ses savoirs professionnels.
- Un dispositif garantissant l'acquisition des compétences exigées par l'exercice du métier.

L'alternance intégrative permet de :

- Développer les compétences professionnelles relatives à l'exercice aide-soignant,
- Favoriser l'adaptabilité par le passage d'une démarche d'apprentissage à une démarche clinique,
- Faire vivre l'alternance par la collaboration entre les différents acteurs de la formation,
- Mutualiser les compétences des différents acteurs au service des apprentissages,
- Construire des connaissances en reliant les savoirs pratiques et les savoirs théoriques.

L'alternance intégrative repose sur le principe d'éducabilité de l'élève, de réflexivité et de transférabilité des savoirs.

L'apprentissage en stage est :

- Un **apprentissage déductif**, pour lequel le stage est un lieu d'application et de transfert en situation.
- Un **apprentissage de type inductif**, pour lequel le stage est un lieu d'essai, de tâtonnement, d'élaboration, d'innovation, de réflexivité, d'acquisition de savoirs spécifiques. Certains de ces savoirs ne sont accessibles qu'en stage et ne peuvent s'acquérir qu'avec la confrontation avec l'exercice professionnel.

Le dispositif de formation dans le cadre de l'alternance intégrative est composé d'activités à l'IFAS et d'activités en stage, coordonnées par les formateurs. Le choix pédagogique de l'équipe est d'utiliser la méthodologie de la démarche réflexive pour mobiliser les apprentissages en situation. L'alternance intégrative induit un dispositif de suivi pédagogique individuel et collectif à l'IFAS et en stage.¹ Chaque formateur a la responsabilité d'un groupe d'élèves. Les suivis pédagogiques sont formalisés sur des temps institutionnels programmés à l'IFAS.

¹ ANNEXE 2 : DOC 069 Rôle du référent de suivi pédagogique et Doc 070 Rôle du référent de stage dans la pratique d'analyse de situation

V- EVALUATION DU PROJET ET CONCLUSION

Le projet pédagogique a été élaboré par la direction et validé par l'équipe pédagogique. Chaque année, au mois de juin, les objectifs d'évolution sont réfléchis en équipe et mis en œuvre dès la rentrée.

Chaque année le projet est présenté à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut, pour être validé par les représentants des tutelles : A.R.S., C.R., C.H. support, et les représentants des élèves ainsi que les représentants de professionnels.

Le projet pédagogique de l'institut de formation est évalué annuellement à partir des bilans institutionnels (fin de formation et stages) des élèves qui évoquent les activités et méthodes pédagogiques favorisant l'acquisition de leurs compétences et l'accompagnement du formateur, référent de suivi pédagogique dans une démarche réflexive.

Les prestations offertes à la vie étudiante sont formalisées dans divers documents. Elles n'apparaissent pas dans le projet pédagogique.

L'élève est au centre des préoccupations du processus de formation.

La mesure régulière de sa satisfaction est une priorité pour comprendre et respecter ses attentes.

Le projet pédagogique est évalué et réajusté à la fin de chaque année de formation.

Le projet pédagogique de l'IFAS du Chalonnais est un document dynamique et capable d'évolution dans le temps.

A ce titre il n'est pas figé et soumis à la critique constructive de chacun, et tient compte des évolutions tant législatives que professionnelles et technologiques.

Il est le fil conducteur du dispositif de formation, il en rappelle les grandes lignes et est en accord avec les textes réglementant la profession d'aide-soignante.

Ce projet insiste sur les valeurs de notre institut de formation en matière de pédagogie de l'apprenant adulte, engagé dans sa formation, responsable de ses acquisitions tant dans le domaine de la théorie que celui des stages.

Il précise de surcroît que l'accompagnement de la progression de l'élève est individualisé.

Le projet d'orientation et d'enseignement est remis aux élèves à chaque rentrée (Site internet espace pédagogique) ainsi que le règlement intérieur.

VI - TEXTES REGLEMENTAIRES

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION

- **Compétences respectives de l'Etat et de la Région**
 - Article L4383-1 à L4383-6 du Code de la santé publique.
 - Article R4383-2 à R4383-5 du Code de la santé publique.
- **Fonctionnement des instituts de formation**
 - Arrêté du 17 avril 2018 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et ses annexes.
- **Autorisations des instituts de formation**
 - Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- Articles L.4311-3, R4311-4, R4311-5 du code de la santé publique.

L'OUVRAGE DE REFERENCE

- Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat aide-soignant. Berger-Levrault Réf. 531081. Dernière mise à jour en vigueur.

ANNEXE 1

 <p>ifsu du Chalonnais</p> <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants Centre Hospitalier W. Morey</p>	STAGE PRE-PROFESSIONNEL EN VUE D'UN RECRUTEMENT A L'ISSUE DE LA FORMATION	DOC 154
	Proposition de l'IFSI-IFAS aux établissements médico sociaux du territoire	V. 01 du 17/03/2021
	Pascale LOROT, Directrice des soins / Arnaud BARRAS, Cadre supérieur de santé	Mise à jour : 20/05/2021

Le contexte général

La période de diplomation des étudiants infirmiers et aides-soignants, la troisième semaine de juillet, ne favorise pas l'intégration des nouveaux diplômés dans les établissements. En effet, les congés annuels d'été des cadres de santé et des équipes ne permettent pas d'instaurer un tutorat suffisant pour les nouveaux professionnels, issus de la formation initiale ou en promotion professionnelle. Cet accompagnement limité ou inexistant retarde leur opérationnalité et entraîne un manque de sécurisation dans les soins.

Lors de la démarche de certification HCERES obtenue en 2018, l'IFSI du Chalonnais a fait le constat suivant : 60% des étudiants exercent dans une structure sanitaire et/ ou médico- sociale dans laquelle ils ont effectué un stage. Ce constat montre que le recrutement d'un nouveau professionnel est facilité par un passage en stage, car le jeune professionnel a un sentiment d'efficacité perçue [Bandura] dans sa prise de fonction ; il se sent en sécurité pour débiter son exercice professionnel.

Nous pouvons émettre les hypothèses suivantes :

- Un jeune professionnel qui a eu connaissance pendant sa formation des organisations et des soins dans l'établissement ou le service dans lequel il est embauché aborde plus sereinement sa prise de poste. En effet, il s'intègre plus rapidement dans les équipes et leurs organisations, ce qui contribue également à la sécurisation des soins et à une meilleure prise en soin des patients-résidents.
- Un établissement qui participe à l'accueil, à l'apprentissage et au bien-être des étudiants favorise l'employabilité et la fidélisation des futurs professionnels.

Les métiers infirmiers et aides-soignants constituent depuis une décennie les profils les plus recherchés par les employeurs qui rencontrent des difficultés de recrutement, avec un turn-over important.

Face aux difficultés de recrutement, les établissements sanitaires et médico-sociaux ont déjà adopté des stratégies dans leur Gestion Prévisionnelle de Métiers et des Compétences (GPMC).

Les formations infirmières et aides-soignantes

Le projet d'institut 2020- 2025 est centré sur la réussite et la professionnalisation des apprenants, dans un objectif de les accompagner dans leur projet professionnel jusqu'à la prise de leur premier poste. L'IFSI met déjà en place une stratégie adéquate : politique de stage, simulation d'entretien d'embauche, job dating, rédaction de CV et lettre de motivation, table ronde et/ou webinaires avec les infirmiers diplômés de la promotion précédente, rencontres avec des professionnels...

Cependant, les étudiants et élèves restent centrés sur leurs études jusqu'à la fin de leur cursus et négligent la recherche d'un emploi qui devrait débiter dès janvier/février. En effet, le rythme des formations est soutenu avec une pression constante vécue par les étudiants et élèves jusqu'au jury final.

A l'instar d'autres métiers dont les formations intègrent un stage pré professionnel (écoles d'ingénieur, apprentissage), nous pourrions envisager que certains stages de fin de formation conduisent à une promesse d'embauche contractualisée.

Le Projet

Définition du stage préprofessionnel

Flécher le dernier stage en formation infirmière et aide-soignante dans l'objectif d'une embauche par la mise en place d'un contrat tripartite qui affecte en stage un apprenant sur un poste à pourvoir.

Ce stage de fin de formation doit permettre à l'étudiant ou l'élève de se projeter en tant que professionnel dans le service en répondant à des objectifs spécifiques d'adaptation et d'intégration attendus et formulés par le cadre de santé et l'équipe. Cette évaluation complète tant dans l'organisation que dans la prise en soin l'acquisition des compétences infirmières et aides-soignantes attendues dans leurs certifications respectives.

Mode opératoire

1. **Charte du contrat de stage tripartite** (apprenant, IFSI, établissement) permettant d'affecter un apprenant sur un poste à pourvoir.
 - Adéquation avec les projets professionnels des apprenants et volontariat ;
 - Investissement en stage et engagement professionnel des apprenants ;
 - Repérage et validation par l'IFSI des candidatures (compétences et pertinence du projet professionnel) ;
 - Démarche institutionnelle des établissements soutenue par une GPMC avec une identification des stages pour lesquels les postes à pourvoir sont pérennes et non temporaires ;
 - Positionnement éclairé de l'équipe soignante, en termes d'évaluation du potentiel de l'étudiant à prendre un poste dans leur service dans les semaines qui suivent le dernier stage ;
 - Démarche d'intégration des étudiants ou élèves en promotion professionnelle ;
 - L'étudiant et l'élève restent placés en stage et bénéficient d'un encadrement conforme aux attendus des référentiels de formation ;
 - Si l'étudiant ou l'élève a donné satisfaction lors d'un stage précédant, l'IFSI se réserve la possibilité d'affecter à nouveau cet étudiant ou élève en fonction de la réglementation et de sa politique de stage.

2. Les modalités d'affectation en stage préprofessionnel – Exemple rétroplanning

	Septembre Octobre	Février	Mars	Avril	Fin de formation
IFSI	Communication du projet aux ESI EAS	2 Information sur les postes	Commission de sélection (ESI-EAS, IFSI et Etablissement)	Signature du contrat de promesse d'embauche	
ETABLISSEMENT	Réunion de concertation IFSI/Etablissements	1 Proposition de postes (services, structure)	Conditions à définir : oral, écrit...		Dernier stage affecté sur un poste à pourvoir

3. Documents à formaliser en concertation

- Grille d'évaluation en stage spécifique à produire par chaque service (attendus spécifiques du poste)
- Contrat de promesse d'embauche

4. La contractualisation de la promesse d'embauche

L'élaboration d'un contrat tripartite par la DRH, engage l'établissement d'accueil, néanmoins en cas de problèmes factuels ou d'insuffisance dans l'acquisition des compétences métiers de la part d'un étudiant ou d'un élève, le contrat peut être interrompu immédiatement. De même, si l'étudiant ou l'élève ne satisfait pas aux exigences et compétences attendues en prévision du poste de travail, le contrat prévoit de ne pas embaucher le futur professionnel. Enfin, le contrat pourra être rompu à la demande de l'étudiant ou de l'élève.

5. Perspectives :

- Développer l'apprentissage aide-soignant
- Expérimenter lors de la 3^{ème} année d'études l'apprentissage en formation infirmière

 <p>Institut de Formation en Soins Infirmiers Institut de Formation Aides-Soignants</p>	<p>MON CARNET DE BORD pour l'apprentissage des soins</p> <p><i>« J'apprends mon métier, Je trace ma progression <u>Chaque jour</u> »</i></p> <p>Prénom et nom de l'élève : Promotion : Prénom, nom du référent pédagogique :</p>
--	---

Un soin n'est pas définitivement acquis car c'est sa répétition et son adaptation constante à de nouveaux contextes qui témoignent du développement des compétences et de la professionnalisation progressive de l'étudiant.

Si le socle de connaissances dispensées en IFSI est commun à tous les étudiants, la singularité des parcours de stages de chacun crée de grandes différences au niveau des apprentissages pratiques.

N° du stage :

Lieu du stage :

Les objectifs institutionnels du CARNET DE BORD:

1. pour l'élève :

- Recueillir la traçabilité quotidienne des soins pratiqués avec les professionnels de proximité,
- Objectiver sa progression dans la répétition des activités en tenant compte des conseils,
- Faciliter sa démarche d'auto-évaluation,
- Développer la confiance en soi,
- Construire de nouveaux objectifs en cours de stage,
- Argumenter ses besoins et ses attentes auprès des professionnels de proximité et de son tuteur,
- Se positionner avec des éléments objectifs lors des bilans de stage,
- Préparer son entretien de suivi pédagogique avec son formateur référent,
- Argumenter ses objectifs d'acquisition de savoir-faire et de savoir être pour un futur lieu de stage,
- Illustrer son projet professionnel.

2. pour les équipes chargées de l'encadrement :

- Centraliser des informations objectives concernant les acquisitions de l'étudiant
- Constituer un repère permanent pour toute l'équipe d'encadrement

3. pour les professionnels de proximité :

- Visualiser rapidement le niveau d'acquisition de l'étudiant,
- S'inscrire dans une continuité d'encadrement du stagiaire tout au long de son parcours de formation,
- Formaliser ses conseils et ainsi transmettre son savoir,
- Faciliter les relais avec ses collègues,
- Harmoniser dans l'équipe le suivi des stagiaires,
- Participer à l'évaluation globale de l'étudiant avec objectivité,
- Faire entendre son point de vue sur l'étudiant.

4. pour le tuteur

- S'appuyer, pour son projet d'encadrement, sur les connaissances déjà acquises dans les stages précédents,
- Favoriser les relais avec les autres professionnels participant à l'encadrement de l'étudiant,
- Recueillir les observations des professionnels de proximité et en faire la synthèse.
- Posséder des éléments concrets quantitatifs et qualitatifs pour évaluer l'étudiant en fin de stage et lui prodiguer des conseils
- Eviter les désaccords lors de l'évaluation du stage.

5. pour les formateurs référents

- Structurer le suivi pédagogique individuel de l'élève,
- Inscrire avec objectivité le stage dans l'ensemble du parcours de formation,
- Identifier les besoins spécifiques de l'élève pour proposer, si nécessaire, avec un argumentaire étayé par des faits, une modification du parcours de stage,

6. pour l'institution

- Etre un acteur engagé dans la politique de stage

